



Avenant N°2
230139
Lot 1

Travaux de requalification de la
RD1006
Carrefour de La Trousse

Version du 11/08/2025

GRAND CHAMBÉRY

DIRECTION INGENIERIE BATIMENTS ET INFRASTRUCTURES

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex

04 79 96 23 96 - grandchambery.fr -  @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Entre

La Communauté d'agglomération **Grand Chambéry**, domiciliée 106 allée des Blachères - CS 82618 - 73000 Chambéry, représentée par son vice-président chargé des bâtiments, du patrimoine, des travaux et des voiries, Monsieur Michel DYEN dûment habilité

d'une part,

Et

Le groupement **GUINTOLI/EHTP/NGE ROUTES**, titulaire du lot n°1 « Terrassement, VRD et bordures » du marché de travaux de requalification de la RD1006 au carrefour de la Trousse, représenté par Monsieur Olivier MARCOU, dûment mandaté à cet effet,

d'autre part,

Il est convenu ce qui suit

I - Présentation de l'opération

Le marché de travaux consiste à aménager le carrefour et le parc relais de La Trousse sur les communes de La Ravoire et Saint-Alban-Leysse. Le projet prévoit l'aménagement d'un giratoire et ses voies d'accès de façon à fluidifier la circulation sur cet axe majeur. Les espaces publics sont requalifiés de manière qualitative, en créant des espaces paysagers, des espaces piétons et cycles confortables et sécurisés, et en modernisant l'éclairage public. Le projet prévoit également la reconstruction du parc relais avec un pôle d'échange bus, une consigne à vélo de 96 places avec des accès directs aux voies vertes et un parking de 100 places.

Le chantier est décomposé en quatre lots :

- Lot n°1 : Terrassement, Voirie Réseaux Divers et Bordures ;
- Lot n°2 : Revêtements et Signalisation ;
- Lot n°3 : Aménagements paysagers ;
- Lot n°4 : Eclairage et Signalisation Lumineuse Tricolore

Le présent avenant concerne uniquement le lot n° 1 : Terrassement, Voirie Réseaux Divers et Bordures.

II - Objet de l'avenant

Un avenant n°1 notifié le 26 décembre 2024 avait pour objet de corriger une erreur sur le montant de la solution de base.

Le présent avenant n°2 au lot n° 1 a pour objet de notifier les modifications intervenues en cours de travaux, de définir les prix nouveaux et de présenter l'économie du marché.

• **Modification des travaux :**

Au cours du chantier, des adaptations techniques ainsi que des prestations complémentaires ont été demandées à l'entreprise par le maître d'ouvrage sur le périmètre de l'aménagement, notamment:

- Relevé topographique (PN01). Coût = 8 625.00 €HT
- Signalisation complémentaire (PN05, PN06). Coût = 20 528.80 €HT
- Matériaux GNT 0/100 complémentaires. Coût = 31 128.00 €HT
- Matériaux drainants pour piste cyclable. Coût = 13 298.20 €HT
- Béton complémentaire bordure (PN07). Coût = 16 701.00 €HT

Ces adaptations techniques représentent un coût de 90 281.00 €HT. D'autres quantités liées à des prestations initialement prévues au marché ont pu être revues à la baisse au cours du chantier.

• **Définition de prix nouveaux :**

Ces prix nouveaux sont détaillés comme suit :

N° PRIX	Intitulé	Unité	Quantité	Prix unitaire définitif € H.T.	Montant total €H.T.
1- Adaptation du nivellement du projet					25 326.00 €
PN 01	Relevé topographique	F	1	8 625.00 €	8 625.00 €
PN 07	Béton complémentaire pour assise bordure	M3	570	29.30 €	16 701.00 €
2- Signalisation complémentaire					20 528.80 €
PN 05	Complément signalisation shunt	F	1	5 500.00 €	5 500.00 €
PN 06	Complément de signalisation et modification du phasage	F	1	15 028.80 €	15 028.80 €
3- Adaptations techniques					52 515.35 €
PN 02	Massifs candélabres	U	36	201.90 €	7 268.40 €
PN 03	Anneau central en béton sur 33cm	M ²	145	239.75 €	34 763.75 €
PN 04	TPC D110	ML	231	7.80 €	1 801.80 €
PN 08	Clou podotactile	U	5 565	1.56 €	8 681.40 €

1. Adaptation du nivellement du projet

Lors des travaux préparatoires, le titulaire a réalisé une implantation du projet et a relevé des incohérences par rapport au relevé topographique utilisé en étude. Le maître d'œuvre a demandé au titulaire de réaliser un nouveau relevé topographique afin de remettre à jour les plans d'exécution. Certains secteurs étaient en réalité plus bas que la topographie initiale. Le nivellement du projet a été retravaillé de façon à limiter l'impact sur les quantités de matériaux supplémentaires nécessaires à l'adaptation du projet :

- Au niveau des secteurs où la structure existante a été complètement démolie ou au niveau des élargissements, la quantité de matériaux de remblaiement GNT 0/100 a augmenté (prix marché).
- Au niveau des secteurs où la structure de chaussée existante a été conservée, la quantité de béton de calage des bordures a été plus conséquente (PN07).

2. Signalisation complémentaire

Lors des travaux, de la signalisation complémentaire a été demandé au titulaire afin de sécuriser le chantier et la circulation :

- Les travaux ont nécessité la modification et le déplacement de plusieurs voies de circulation. Les règles de priorité n'étaient pas comprises et respectées au niveau de l'insertion du shunt (Chambéry vers Challes-Les-Eaux) sur la voie principale. Afin de sécuriser ce croisement, la signalisation a été renforcée par l'installation d'un ralentisseur en enrobé, l'installation de deux panneaux d'information et la réalisation de marquage complémentaire.

- La livraison retardée du chantier du pont de La Trousse a impacté le phasage du chantier du giratoire. Afin de garantir le planning de ce dernier, il a été demandé au titulaire de revoir son phasage de façon à rendre compatible les interventions sur les deux chantiers. L'entreprise a donc travaillé simultanément sur deux phases, en sous phasant chacune d'entre elles et en adaptant le balisage en place.

3. Adaptations techniques

Plusieurs adaptations techniques ont été validées au cours du chantier :

- La taille des massifs des candélabres a été revue conformément aux prescriptions du lot 4 « Eclairage et Signalisation Lumineuse Tricolore ».
- Le titulaire a proposé une adaptation technique de l'anneau central en béton désactivé. Cette adaptation a été validé par le maitre d'œuvre et a permis dégager une économie de 4 963.75 €HT.
- Les projets connexes du parc relais de la Trousse (installation d'ombrières photovoltaïques et installation d'une consigne à vélo) ont nécessité la mise en œuvre de fourreau diamètre 110.
- Les dalles podotactiles en béton ont été remplacées par des clous podotactiles sur la voie verte en béton désactivé.

III – Economie du marché

La nouvelle économie du marché 230139 est :

	€ H.T	TVA	€ T.T.C
Marché initial	2 099 737.50 €	419 947.50 €	2 519 685.00 €
Avenant 2	68 137.73 €	13 627.55€	81 765.28 €
Marché après avenant	2 167 875.23 €	433 575.05 €	2 601 450.28 €

Le montant de l'avenant 2 au marché de travaux s'élève à **68 137.73 €HT** correspondant à une augmentation de 3.25% du montant initial.

Toutes les clauses du marché non modifiées par le présent avenant demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux nouvelles dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de contestation.

Fait à Chambéry, le

Pour **Grand Chambéry**,

Le vice-président chargé des bâtiments,
du patrimoine, des travaux et des voiries

Pour le groupement **GUINTOLI/EHTP/NGE
ROUTES**,

Le Chef d'agence